

**Décision n°1097 du 30 juin 2022 portant désignation de l'autorité d'homologation de sécurité de la solution de vote électronique (eVote) de l'AEFE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER,**

Vu le décret du 2 mars 2022 portant nomination du directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger - M. BROCHET (Olivier) ;

Vu le référentiel général de sécurité pris en application du décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives,

Vu la politique de sécurité des systèmes d'information de l'Etat publiée par circulaire du Premier ministre le 17 juillet 2014,

Vu la politique générale de sécurité des systèmes d'information de l'AEFE du 28 octobre 2021,

Sur proposition du Directeur général ;

**Décide :**

**Article 1**

L'autorité qualifiée pour la sécurité des systèmes d'information (AQSSI) de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, Monsieur Olivier BROCHET, en sa qualité de Directeur général, désigne Madame Clotilde FAYET, secrétaire générale adjointe, en qualité d'autorité d'homologation de la solution de vote électronique dans le cadre des élections professionnelles qui se dérouleront du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022.

**Article 2**

Le Directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site de l'Agence.

Fait à Paris, le 30 juin 2022

Le Directeur

Olivier BROCHET

